

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 28 août 2018*

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : 20 août 2018.*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11  
Votants : 13*

*Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00*

**Présents : M. VOLLE – CROZIER — HILAIRE – BEUGNET - JOLLIVET – LEBRAT  
- GRENIER - CORNET – BOUNIARD - PIQUEMAL - EUVRARD**

**Excusés : M. GAUTHIER a donné procuration à M HILAIRE.  
M. TESTON a donné procuration à M VOLLE.**

**Absents : M. RIFFARD - RAMUS**

**M. BOUNIARD a été élu secrétaire.**

**Objet : Tarif des repas à la cantine scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société Terres de Cuisine fournisseur des repas de la cantine scolaire communale augmente son tarif de 0.04 € à compter du 01.09.18 compte tenu de l'actualisation prévue au contrat de prestation de service.

Le Maire propose donc d'augmenter de 0.05 € le prix du ticket cantine à compter de la prochaine rentrée scolaire.

Il précise que le ticket est actuellement à 3.30 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de fixer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 le prix unitaire du repas à la cantine scolaire communale au tarif de 3.35 € T.T.C.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, 28 août 2018.

POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine, le 30 août 2018  
LE MAIRE,  
André VOLLE.



REÇU A  
LA PRÉFECTURE LE

31 AOUT 2018